



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 16/10/2024

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Michel DUFOUR, Raphaël GUILLOT, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT, Jean-Pierre REBOURS, Evelyne SERREAU et Virginie RENO

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Anne CHESNESEC

PROCURATION(S) : Anne CHESNESEC à Evelyne SERREAU

Mme Evelyne SERREAU a été nommée secrétaire.

Effectif légal du conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 11

Ordre du jour de la séance :

1. Travaux d'enfouissement des réseaux avenue de la Tour et rue du Tertre de la Rabière
2. Changement d'huissier à la cuisine de la cantine
3. Contrôle sécurité incendie : remplacement d'extincteurs
4. Dénomination rue de Coulommiers-la-Tour quartier de Bois-la-Barbe
5. Mise en location du logement dit de la Mairie
6. Convention fourrière au 1^{er} janvier 2025
7. Redevance occupation Domaine Public 2024 par ORANGE
8. Conventions de location de l'école et de la cantine avec La Ruche
9. Point affaires scolaires
10. Point travaux - consolidation bâtiment communal mairie
11. Point fêtes et cérémonies (vœux du Maire, arbre de Noël, colis des Aînés)
12. Point voirie
13. Questions diverses

Délibérations adoptées :

Délibération D06112024-1 Enfouissement des réseaux - Sécurisation sur poste LA TOUCHE (tranche jusqu'à LA ROCHE)

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de sécurisation sur poste LA TOUCHE sur la commune de COULOMMIERS LA TOUR, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 12/09/2024 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous:

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €	HT	6 000,00 €	0,00 €
Génie civil BT	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €	HT	120 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	6 300,00 €	1 260,00 €	7 560,00 €	HT	6 300,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL	132 300,00 €	26 460,00 €	158 760,00 €	HT	132 300,00 €	0,00 €
Poste cabine	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	HT	10 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	500,00 €	100,00 €	600,00 €	HT	500,00 €	0,00 €
Transformateur	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	HT	5 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	250,00 €	50,00 €	300,00 €	HT	250,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL	5 250,00 €	1 050,00 €	6 300,00 €	HT	5 250,00 €	0,00 €
TOTAL	148 050,00 €	29 610,00 €	177 660,00 €	HT	148 050,00 €	0,00 €
MISE EN CONFORMITE EP						
Génie civil BT	33 000,00 €	6 600,00 €	39 600,00 €	HT	33 000,00 €	0,00 €



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

Divers imprévus	1 650,00 €	330,00 €	1 980,00 €	HT	1 650,00 €	0,00 €
TOTAL	34 650,00 €	6 930,00 €	41 580,00 €	HT	34 650,00 €	0,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	TTC	0,00 €	3 600,00 €
Génie civil FT	71 000,00 €	14 200,00 €	85 200,00 €	TTC	0,00 €	85 200,00 €
Divers imprévus	3 700,00 €	740,00 €	4 440,00 €	TTC	0,00 €	4 440,00 €
TOTAL	77 700,00 €	15 540,00 €	93 240,00 €	TTC	0,00 €	93 240,00 €
TOTAL GENERAL	260 400,00 €	52 080,00 €	312 480,00 €		182 700,00 €	93 240,00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer en fonction :

- De la validation de la demande par le ou les services instructeurs concernés
- De la validation de la solution technique du gestionnaire de réseau ENEDIS
- Du résultat du diagnostic de recherche de pollution amiante/HAP des enrobés
- Des éventuelles prescriptions de l'architecte des bâtiments de France
- Des éventuels imprévus et aléas de chantier

Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal. Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT ;
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Délibération D06112024-2 Enfouissement des réseaux - Sécurisation sur poste LA TOUR

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de sécurisation sur poste LA TOUR sur la commune de COULOMMIERS LA TOUR, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 12/09/2024 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous:

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €	HT	6 000,00 €	0,00 €
Génie civil BT	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €	HT	40 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	2 300,00 €	460,00 €	2 760,00 €	HT	2 300,00 €	0,00 €
TOTAL	48 300,00 €	9 660,00 €	57 960,00 €	HT	48 300,00 €	0,00 €
MISE EN CONFORMITE EP						



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

Génie civil BT	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	HT	10 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	500,00 €	100,00 €	600,00 €	HT	500,00 €	0,00 €
TOTAL	10 500,00 €	2 100,00 €	12 600,00 €	HT	10 500,00 €	0,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	500,00 €	100,00 €	600,00 €	TTC	0,00 €	600,00 €
Génie civil FT	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	TTC	0,00 €	30 000,00 €
Divers imprévus	1 275,00 €	255,00 €	1 530,00 €	TTC	0,00 €	1 530,00 €
TOTAL	26 775,00 €	5 355,00 €	32 130,00 €	TTC	0,00 €	32 130,00 €
TOTAL GENERAL	85 575,00 €	17 115,00 €	102 690,00 €		58 800,00 €	32 130,00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer en fonction :

- De la validation de la demande par le ou les services instructeurs concernés
- De la validation de la solution technique du gestionnaire de réseau ENEDIS
- Du résultat du diagnostic de recherche de pollution amiante/HAP des enrobés
- Des éventuelles prescriptions de l'architecte des bâtiments de France
- Des éventuels imprévus et aléas de chantier

Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal. Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT ;
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Délibération D06112024-3 Remplacement d'huissierie à la cantine scolaire

Pour améliorer l'isolation thermique de la cuisine de la cantine, Monsieur le Maire propose de remplacer la fenêtre donnant sur la petite cour. Il présente les devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers municipaux,

*** Décident de retenir le devis de l'entreprise Mon Vitrier – Serrurier (Saint-Ouen) pour le remplacement d'une fenêtre pour un montant de 813.48 € HT soit 976.18 € TTC.**

* Autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

* Les crédits correspondants sont inscrits au budget au compte 21318.

Délibération D06112024-4 Remplacement d'extincteurs à l'école, la mairie et la cantine

M. le Maire informe les conseillers qu'il convient de renouveler des extincteurs dans les bâtiments communaux comme suit :

- 1 extincteur (n°16) à l'école publique
- 1 extincteur (n°1) à la mairie
- 1 extincteur (n°6) à la cantine



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

Il présente les devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers municipaux,

* **Décident de retenir le devis des Ets ABC Protection Incendie (Mer) pour l'achat de 3 extincteurs avec mise en service pour un montant de 213.45 € HT soit 256.14€ TTC.**

* Le montant de cette dépense est inscrit à l'article 21568 du budget 2024.

Délibération D06112024-5 Logement communal dit de La Mairie – 12 place du 8 mai 1945 - Modalités de gestion locative et fixation du montant du loyer

Les travaux de restauration du logement communal dit de La Mairie – 12 place du 8 mai 1945 – étant terminés, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de déterminer les modalités de gestion locative et de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers municipaux,

* **Décident de retenir la proposition pour mise en location avec mandat de gestion de l'étude de Me Gayout – Lecompte – Rochereau (Vendôme) au tarif de 6% TTC sur le montant des encaissements (à l'exception du dépôt de garantie) mais ne retiennent pas l'assurance pour loyers impayés.**

* **Fixent à 470 € le montant du loyer mensuel hors charges comprises et à 10 € le montant de la provision mensuelle pour charges (TEOM).** Le loyer sera révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

* Autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération D06112024-6 Renouvellement de la convention de fourrière animale

Monsieur le Maire expose que la convention de fourrière animale signée avec le Refuge du Val de Loir (Naveil) pour la période de 2022 à 2024 arrive à échéance au 31/12/2024.

Un nouveau contrat est proposé avec une augmentation de tarif, soit une participation financière annuelle de 1.20€ par habitant (en comptant 591 habitants à ce jour) avec possibilité de prise en charge du transport à raison de 1€ du kilomètre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* décide d'accepter l'offre de renouvellement de la convention fourrière animale du Refuge du Val de Loir aux conditions susvisées.

* donne tout pouvoir à Monsieur Maire pour signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Délibération D06112024-7 France Telecom/Orange – Redevance 2024 pour occupation du domaine public communal

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des conditions dans lesquelles les redevances maximales évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'indice du coût des Travaux Publics TP01. Ainsi la redevance maximale pour 2024 est la suivante, le coefficient d'actualisation étant de 1.60900 :

$30€ \times 1,609 = 48.27 € / \text{km}$ souterrain et $40€ \times 1,609 = 64.36 € / \text{km}$ d'artère aérien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

* maintient la redevance au taux maximal, soit, pour l'année 2024, **876.88 €** qui se décomposent comme suit, vu l'état du patrimoine réévalué et communiqué par Orange :

Pour 5.593 km d'artères souterraines $\times 48.27 € = 269.97 €$

Pour 9.430 km d'artères aériennes $\times 64.36 € = 606.91 €$

Délibération D06112024-8 Fin d'accueil du centre de loisirs La Ruche dans les locaux de Coulommiers-la-Tour

M. le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune de Coulommiers-la-Tour accueille le centre de loisirs « La Ruche » de l'association Familles Rurales en mettant à disposition gracieusement les locaux de l'école publique et de la cantine scolaire. A l'origine le centre de loisirs n'était organisé que pendant les vacances scolaires d'été durant 4 semaines. Depuis 2022, le centre de loisirs est également mis en place durant toutes les petites



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

vacances scolaires.

Cette occupation a un coût non négligeable lié à la consommation d'électricité, de gaz et d'eau et ce coût évolue à la hausse.

Il faut noter que parmi les enfants accueillis à La Ruche, les enfants columériens sont peu nombreux et représentent au mieux 27% de l'effectif total. La commune de Coulommiers-la-Tour supporte donc à elle seule les frais de La Ruche pour un service rendu aux familles de toutes les communes voisines.

M. le Maire rapporte ensuite aux élus les problèmes rencontrés avec l'Association Familles Rurales – La Ruche – lors des vacances de Toussaint 2024 et fait part de relations tendues, du manque de reconnaissance à l'égard de la commune et du manque de respect des locaux (à titre d'exemple, robinet d'eau qui coule et chauffage de la cantine qui fonctionne durant le week-end).

Ayant écouté la présentation de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7/11) des votants,

Décide de ne plus mettre à disposition de l'Association Familles Rurales les locaux communaux pour l'organisation du centre de Loisirs La Ruche dès que la délibération sera exécutoire

A l'unanimité (11/11) des votants

Demande la restitution des clés, de l'école et de la cantine, dont disposent les organisateurs de La Ruche.

Délibération D06112024-9 Subvention à l'école publique pour voyage scolaire avec nuitées prévu en mai 2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24/04/2024 n°6 portant principe d'attribution de subvention à l'école publique à l'occasion de voyages scolaires avec nuitées : il a été décidé qu'une subvention de 1500€ pourrait être attribuée à l'école publique à raison d'une fois par année civile exclusivement à l'occasion d'un voyage scolaire avec nuitées, cette décision n'engageant évidemment que la mandature présente.

M. le Directeur de l'école publique souhaite savoir si, attendu que le voyage scolaire avec nuitées prévu au Hameau du Nay pour l'année scolaire 2024-2025 est programmé du 12 au 14 mai 2025, la subvention au titre de 2024 et celle au titre de 2025 pourraient se cumuler sur ce même voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

* Donne son accord, à titre exceptionnel, pour que la subvention de 1500 € au titre de 2024 et celle de 1500 € au titre de 2025 soient cumulées sur le même voyage scolaire avec nuitées prévu au Hameau du Nay du 12 au 14/05/2025.

* Précise de ce fait qu'aucune autre aide ne sera accordée sur l'année 2025.

* Charge M. le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération D06112024-10 Travaux de consolidation du bâtiment mairie

Monsieur le Maire informe les élus que suite aux sinistres sécheresses, attendu que la commune est située en zone aléa gonflement et rétractation des argiles, le bâtiment qui accueille la mairie se fissure aux deux extrémités et qu'il convient de réaliser des travaux de consolidation en installant des grands X boulonnés. La compagnie d'assurance SMACL, ayant été contactée, répond ne pas prendre en charge les travaux puisque la commune n'est pas reconnue sinistrée.

Les travaux étant néanmoins nécessaires, M. le Maire présente les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de retenir le devis des Ets TAILLARD Multi Services (Selommes) pour la pose de grands X boulonnés pour un montant de 2 660.00 € HT soit 3 192.00 € TTC. Les crédits sont disponibles au budget au chapitre 21.
- Charge M. le Maire de signer le devis et tout document relatif à cette affaire.

Délibération D06112024-11 Travaux d'installation d'un deuxième dispositif anti-foudre à l'église

Monsieur le Maire informe les élus que pour répondre à la réglementation en vigueur (norme NF C 17-102), l'entreprise GOUGEON, prestataire qui assure la maintenance du paratonnerre installé sur l'église, préconise l'installation d'un parafoudre de type 2 pour assurer la protection du tableau électrique des cloches ainsi qu'un regard extérieur en fonte, muni d'organes de déconnexion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

* Décide de réaliser les installations préconisées par les Ets GOUGEON afin que le paratonnerre soit en conformité avec la réglementation, pour un montant de 998.00 € HT soit 1 197.60 € TTC. Les crédits sont disponibles au budget au chapitre 21.

* Charge M. le Maire de signer le devis et tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses :

* **Le point 4- de l'ordre du jour** - Dénomination rue de Coulommiers-la-Tour quartier de Bois-la-Barbe – est reporté à une date ultérieure, la ville de Vendôme n'ayant pas encore pris de délibération sur ce sujet.

* fêtes et cérémonies : vœux du Maire le 10/01/2025 à 18h, arbre de Noël le 07/12/2024 à 15h30, colis des Aînés fournis par Esprit Gourmet comme les années précédentes, Galette des Rois du Comité des fêtes le 05/01/2025.

* point voirie : opération calcaire à prévoir au printemps 2025 du carrefour route de Périgny/route de Crucheray vers le Bois du Coucou – avoir cassé chemin de la Barrière, la commission travaux va se rendre sur place.

* salle des fêtes : établir un tableau pour faciliter les pointages lors des états des lieux – modifier le rangement des chaises.

* bâtiments : voir achat déshumidificateur pour bureau de vote, problème également d'humidité au logement allée de la gare, la commission travaux va se rendre sur place.

* aliénation chemin rural au Moulin de Moulineuf : M. Mme Bailly, riverains sont intéressés (accord donné par mail)

* antenne Bouygues : implantation d'une 2^{ème} antenne en projet sur le terrain de tennis – Mme Serreau, présidente du SIVOS a informé M. le président de l'US Petite Beauce.

* Chantiers citoyens 2025 : projet de candidater pour des travaux d'entretien tels que le nettoyage de l'église.

Procès-verbal de la séance du 06/11/2024 arrêté le 11/12/2024

**Le Maire,
SOUVRAIN Alain**

**Le secrétaire de séance,
SERREAU Evelyne**